



# Charte de l'administrateur Stud Book Selle Français

## **Introduction**

Les choix du Conseil d'Administration, ses objectifs, ses axes prioritaires, sont inscrits dans le règlement de l'Organisme de Sélection, le Conseil d'Administration est renouvelé tous les 4 ans.

Le statut du Stud Book Selle Français est un gage d'ouverture et de stabilité dans la poursuite de ses buts.

Le Conseil est composé de six collèges (Eleveurs, Propriétaires d'Etalons, Associations d'utilisateurs, Associations Régionales, Propriétaires, Supporters), qui reflète la pluralité des acteurs concernés par la sélection, la diffusion et la promotion du Selle Français.

Le Conseil d'administration, et par extension le Bureau et les commissions, est un lieu d'échanges, de débats, de délibérations, mais aussi de transmission d'information.

L'objet de la présente Charte est de contribuer à la qualité du travail des administrateurs en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernance de l'association.

L'administrateur du Stud Book Selle Français s'engage à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente Charte et à les mettre en application.

Cette charte est complémentaire aux statuts du Stud Book Selle Français et au règlement intérieur.

Nul adhérent n'est tenu de devenir un administrateur ; élu administrateur, il s'oblige.



# Charte de l'administrateur Stud Book Selle Français

## **Missions et rôle**

L'administrateur est un adhérent bénévole, qui, chaque année, est à jour de ses cotisations ; il s'engage de manière volontaire dans l'association et s'y implique de manière militante. Selon les statuts du Stud Book Selle Français, seul le président peut percevoir une rémunération.

L'administrateur agit en toute circonstance dans l'intérêt du Stud Book Selle Français. L'administrateur vise à assurer la continuité et le développement des missions du Stud Book Selle Français. Il doit se considérer comme représentant de l'ensemble des adhérents, et, a minima, du collège qu'il représente. Il prend également en compte les attentes des autres parties prenantes du Stud Book Selle Français.

L'administrateur a une double mission :

- De communication : il fait part au Conseil des informations relatives à la vie du Stud Book Selle Français ou à l'évolution du contexte dans lequel les missions d'Organisme de Sélection sont exercées. L'administrateur a aussi le devoir d'informer et d'être le porte-parole sur le terrain des adhérents qu'il représente.

- De contribution : en participant activement, aux études, aux débats, aux délibérations et à la prise de décision commune par l'apport de sa réflexion personnelle désintéressée, de celle de ses mandants et de l'intérêt à long terme de l'association.

## **Engagement et principe d'action**

L'administrateur exerce ses fonctions en toute indépendance, intégrité, loyauté et dans le cadre d'un engagement éclairé.

L'administrateur est un élu respectueux de son engagement associatif ; sa fonction demande curiosité, capacité d'analyse et de synthèse mais aussi volonté de s'exprimer de façon constructive. Il contribue à enrichir le travail collectif par un apport personnel documenté, dans un climat de confiance et de sérénité

## **Respect des lois et des statuts**

L'administrateur prend la pleine mesure de ses droits et obligations. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à sa fonction ainsi que les règles propres à l'association résultant de ses statuts, de son règlement général de fonctionnement et de son rôle d'Organisme de Sélection pour la race Selle Français.

## **Indépendance, courage et devoir d'expression**

L'administrateur veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément contraire à l'intérêt du Stud Book Selle Français qu'il a pour mission de défendre et préserver.

Il alerte le Conseil sur tout élément qui, à sa connaissance, lui paraît de nature à affecter les intérêts de l'association.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce d'argumenter ses positions pour alimenter un débat constructif. Il privilégie une attitude d'écoute et de respect, même et surtout en cas de désaccord. Seul le débat permet de construire une position commune, que chacun devra ensuite respecter et diffuser.

## **Indépendance et conflit d'intérêt**

L'administrateur de l'association s'engage à ne pas tirer profit de son rôle d'administrateur sur le plan personnel, familial, professionnel, associatif ou dans le cadre d'un cumul de fonctions. Il agit dans le seul intérêt général de l'association et dans le cadre d'une gestion rigoureuse et désintéressée.

Dans le cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il fait connaître cette situation au président du groupe de travail (Conseil, bureau, commission ou autre...), puis, selon l'importance :



# Charte de l'administrateur Stud Book Selle Français

- S'abstient de participer au débat et décision en quittant la séance
- Se déporte préalablement (demande son remplacement lors de chaque séance où le sujet sera mis en discussion)
- Se récuse momentanément du groupe de travail
- Démissionne du groupe de travail

## **Conflit interne au Stud book**

L'administrateur se doit d'avoir, en tout lieu, une relation apaisée, courtoise et respectueuse de ses collègues, des salariés, des adhérents et de toute personne ou organisme qui concourt au bon fonctionnement du Stud Book Selle Français.

L'administrateur veillera tout particulièrement à ne laisser subsister aucun litige ou créance impayée avec le Stud Book Selle Français qui ne soit apuré dans un délai de 6 mois. A défaut, le Président transmettra le dossier à la commission des litiges.

## **Intégrité et loyauté**

L'administrateur agit de bonne foi en toute circonstance et ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts du Stud Book Selle Français, quel qu'en soit le support (voie de presse, mails, réseaux sociaux etc.).

Il est indispensable que les propos librement tenus au sein des diverses instances de réflexion et de décision (Conseil d'Administration, Bureau, commissions ou groupes de travail) ne soient pas utilisés à l'extérieur de ces instances contre ceux qui les tiennent. Les débats sont confidentiels. Les décisions sont assumées collectivement et diffusées dès qu'elles deviennent officielles.

L'administrateur observe le devoir de réserve quant au contenu des délibérations des instances ainsi que par principe la confidentialité des informations et documents présentés ou communiqués. Il se limite dans les informations qu'il diffuse à celles contenues dans les procès-verbaux adoptés.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou d'un tiers les informations privilégiées auxquelles il a accès.

L'administrateur accepte que les décisions votées à la majorité par le Conseil d'Administration deviennent la règle collective du Conseil d'Administration et les assume solidairement.

## **Engagement éclairé et implication**

L'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires :

- Il s'informe sur le contexte, la réglementation et les spécificités de l'association, ses enjeux et ses valeurs.
- Il s'assure préalablement d'avoir une connaissance utile au bon exercice de sa mission et, le cas échéant, demande ou s'engage à prendre les informations nécessaires.
- Il contribue à enrichir les débats et décisions.

L'administrateur participe avec assiduité et diligence aux réunions :

- En assistant le cas échéant même par des moyens de visioconférence aux réunions du Conseil d'Administration, sauf en cas d'empêchement majeur. Afin que chaque administrateur puisse profiter pleinement des informations fournies lors de ces réunions et contribuer à l'efficacité des délibérations, l'administrateur apportera l'attention requise aux présentations,
- En assistant dans la mesure du possible à toutes les assemblées générales,
- En assistant aux réunions du bureau, des commissions ou groupe de travail dont il serait membre,
- en démissionnant, s'il ne peut plus maintenir une assiduité.



# *Charte de l'administrateur Stud Book Selle Français*

## **Engagement éclairé et efficacité**

L'administrateur contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des commissions éventuellement constituées en son sein.

Il s'attache, avec les autres membres du Conseil, à ce que les missions de sélection, de diffusion et de valorisation de la race Selle Français soient accomplies avec efficacité et sans entraves.



# *Charte de l'administrateur Stud Book Selle Français*

## **Application de la charte**

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, l'administrateur du Stud Book Selle Français veille à la bonne application de la présente Charte.

Les questions qui pourraient être soulevées par les membres du Conseil d'Administration lors de la mise en pratique de cette Charte sont traitées par ce même Conseil.

Dans le cas où un administrateur n'est plus en position d'exercer ses fonctions en conformité avec la Charte, soit de son propre fait, soit pour toute autre raison y compris tenant aux règles propres à l'association, il doit en informer le Président du Conseil d'Administration, rechercher les solutions permettant d'y remédier et, à défaut d'y parvenir, en tirer les conséquences personnelles quant à l'exercice de son mandat.

Signature et date de l'engagement de l'administrateur